

## Administration Communale de Mondorf-les-Bains

### Extrait du registre aux délibérations du conseil communal de Mondorf-les-Bains

### Séance publique du 01.02.2016

Date de l'annonce publique de la séance: 25.01.2016

Date de la convocation des conseillers: 25.01.2016

**Présents:** Mesdames et Messieurs

Delles, bourgmestre – Reckel et Schleck, échevins – Dolinski-Schwachtgen, Bichler, Zbinden, Dublin, Esteves, Strasser-Beining, Gengler, Kuhlmann, conseillers – Schong-Guill, secrétaire communale

**Absents:** excusé: --  
sans motif: --

Point de l'ordre du jour 13)

### Fixation des droits d'inscription aux cours organisés par la commune en collaboration avec les commissions consultatives communales

#### Le conseil communal,

Considérant que l'administration communale de Mondorf-les-Bains, en collaboration avec les commissions communales consultatives du 3<sup>e</sup> âge, des sports et de l'égalité des chances, organise divers cours de la mi-septembre à la mi-mai, pour lesquels la priorité d'inscription est accordée aux résidents de la commune, pourvu que le nombre de places disponibles soit suffisant ;

Approuvé par  
M. le Ministre  
de l'Intérieur  
le 19.02.2016  
réf. MI-DFC-  
4.0042/NH  
(52654)

Considérant qu'il y a lieu de fixer les droits d'inscription à payer par les participants pour lesdits cours ;

Entendu Monsieur le bourgmestre proposant au nom du collège des bourgmestre et échevins de fixer les droits d'inscription à payer par les participants des cours comme suit :

- |                                    |                          |
|------------------------------------|--------------------------|
| - (Nordic) walking :               | 70,- € / année scolaire  |
| - Gymnastique :                    | 70,- € / année scolaire  |
| - (Nordic) walking + gymnastique : | 120,- € / année scolaire |
| - Aerobic :                        | 50,- € / semestre        |
| - Cours de danse :                 | 60,- € / trimestre       |
| - Cours de cuisine :               | 300,- € / cycle          |

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi par appel nominal et à haute voix, décide à l'unanimité de fixer les droits d'inscription à payer par les participants des cours comme suit :

- |                                    |                          |
|------------------------------------|--------------------------|
| - (Nordic) walking :               | 70,- € / année scolaire  |
| - Gymnastique :                    | 70,- € / année scolaire  |
| - (Nordic) walking + gymnastique : | 120,- € / année scolaire |
| - Aerobic :                        | 50,- € / semestre        |
| - Cours de danse :                 | 60,- € / trimestre       |
| - Cours de cuisine :               | 300,- € / cycle          |

Ainsi délibéré, en séance publique date qu'en tête.

Suivent les signatures

Pour expédition conforme

Mondorf-les-Bains, le

05 FEV. 2016

  
Le secrétaire communal

  
Le bourgmestre

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

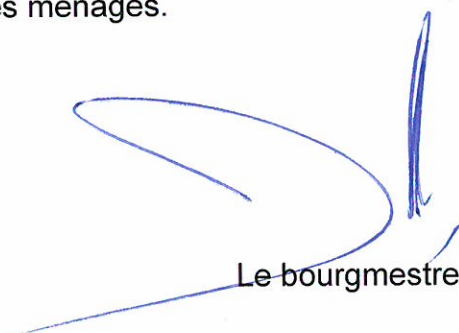
Il est certifié par la présente que le présent règlement a été publié et affiché en date du 29 février 2016 dans les formes prévues par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13.12.1988.

Mention du règlement et de sa publication sera faite au Mémorial et dans le bulletin communal distribué périodiquement à tous les ménages.

Mondorf-les-Bains, le 29 février 2016



Le secrétaire communal



Le bourgmestre